



Extrait du registre des délibérations Comité syndical : SIMA COISE

Séance du : 3 mars 2015

Compte rendu affiché le : 6 mars 2015

Date de la convocation : 23 février 2015

Nombre de délégués : 34

En exercice : 34

Présents : 23

Votants : 24

Nombre de délégués concernés : 24

En exercice : 24

Présents : 14

Votants : 15

Monsieur Rousset Louis a donné pouvoir à Dumas Christophe

Présents: CCPSG : Mrs Charbonnier A, Demmelbauer P, Dubois G, Lebreton L,

CCFL : Bonnier D, Charbonnier G Mr Gonon P, Thizy B, Tholly P,

CCHL:., Moralès P, Murigneux P, Villard P, Rizoud M

SEM : Mme Bussière L

SIE A : Vincent G,

Autres communes : Dumas C, Gonon P, Blanchon P F, Barcet S, Reynard R, Soleymieux B, Viricel A ,
Mme Bussière L

Excusés : Charbonnier JY, Laffont J, Biguet Stéphanie, Dardouiller S, Mme Janvier Cassandre, Rousset E,
Duboeuf P, Gassiloud T, Deshayes S,

Secrétaire de séance : Vincent G

N°549 Objet : Convention avec la commune de La Fouillouse

Monsieur le Vice – Président rappelle qu'une convention a été signée en 2014 pour définir les modalités techniques et financières de l'intervention de l'équipe environnement du SIMA sur le territoire de la commune de La Fouillouse. Cette convention a été signée pour une période d'un an. Pour 2015, la commune de La Fouillouse souhaite que le SIMA Coise poursuive son intervention sur les travaux d'entretien des sentiers de randonnées sur son territoire.

Monsieur le Vice-Président propose de reconduire cette convention pour l'année 2015 en intégrant le nouveau coût résiduel de l'équipe qui s'élève à 520 €/jour auquel il est ajouté un forfait de 200 € pour le suivi des chantiers (suivi technique et administratif).

Après avoir pris connaissance de la convention et après en avoir délibéré, les membres du comité syndical à l'unanimité autorisent le Président à signer la convention pour une intervention en 2015.

Ont signé au registre tous les membres présents

Copie conforme au registre

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254202278-20150303-549-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/03/2015

SIMA COISE
Fait à Saint Galmier
Le 3 mars 2014
Le Président
Jean Yves Charbonnier